

revaision à l'arrière
 remorque, hier à
 15. Le chauffeur expé-
 ierthois de 59 ans, ar-
 es (Loire-Atlantique) et
 vians. Il espère pouvoir
 e de repos de La Cha-
 id, à 1 km. Voyant que
 : feu, il s'arrête sur la
 d'urgence. Il vide en-
 extincteur, avant de
 issant, que le feu se
 cargaison : 900 bou-
 z chacune, contenant
 u propane.

**nt 20 minutes,
 arrêté de péter »**

st indemne. Il se met
 fait signe à ceux qui
 tes de s'arrêter. D'au-
 rs de poids lourds
 la situation. « Leur

rière, les professionnels
 un bouchon en se mesurant sur
 voles, pour empêcher les voitures
 dépasser », explique le capitaine
 trick Martínez, commandant en
 cond de l'Escadron départemental
 de sécurité routière.
 Les riverains racontent la suite. « Ça
 s'est mis à péter de partout. Ça ne s'
 arrêtait pas. Après les attentats de vendredi,
 je ne rigolais pas », dit cette habitante
 des Rairies. « J'ai eu peur, avec tout
 ce qui s'est passé à Paris. On voyait la
 fumée partout », dit Christiane, de
 Lézigné.

À l'école de La Chapelle-Saint-Laud,
 les enfants ont entendu « des gros
 boums ». « On s'est caché derrière
 le préau, confie Luigi 7 ans, élève
 de CE1. On croyait que c'étaient les
 bombes des méchants de Paris ». À
 la Giraumière, Anita a même filmé
 la scène. « Pendant vingt minutes, ça
 n'a pas arrêté. Toutes les 30 secondes,
 une bouteille de gaz explosait ». Elle a
 d'abord cru qu'un avion avait franchi

Marche arrière

Trente à quarante gendarmes ont
 été mobilisés pour stopper la circu-
 lation dans les deux sens de l'auto-
 route, entre Durtal et Pellouailles-les-
 Vignes. Le péage de Seiches a été fer-
 mé. Les véhicules arrivant de Tours
 par l'A 85 étaient tous déviés vers
 Angers. La route départementale
 323 a été embouteillée jusqu'à très
 tard dans la soirée, devant absorber

mi-
 piège
 corte
 valent
 19 heu-
 sens at-
 chaque
 lourds
 par les
 mions
 plusieurs
 Jusqu'à 22 heures hier soir, les sa-
 peurs-pompiers ont refroidi les sa-
 teilles de gaz déformées qui n'avaient
 pas encore explosé. L'A11 a été fer-
 mée toute la nuit et les gendarmes
 ont surveillé les débris fumants du
 camion entièrement détruit. Les se-
 cours feront un point ce matin, à
 7 h 30, pour décider si l'autoroute
 peut rouvrir dans la matinée.

Cyprien : l'hôpital et le médecin condamnés

L'hôpital de Château-du-Loir et le
 médecin urgentiste qui travaillait
 cette soirée du 7 janvier 2009 ont
 été jugés coupables d'homicide
 involontaire.

Six ans après les faits, Sylvie et David,
 les parents du petit Cyprien ; Claire,
 Lucas, Marie-Liesse et Tiphaine, ses
 frères et sœurs ; vont enfin pouvoir
 faire leur deuil. Hier, l'hôpital de Châ-
 teau-du-Loir et le médecin urgentiste
 qui travaillait cette soirée du 7 jan-
 vier 2009 ont été jugés coupables
 d'homicide involontaire.

L'enfant, petit trisomique de 27 mois,
 aurait pu vivre s'il avait été pris en
 charge plus tôt et correctement. C'est
 l'épilogue judiciaire de cette longue
 procédure.

L'hôpital de Château-du-Loir avait
 alors commis l'erreur de confier la
 régulation de ses urgences à une
 « simple » aide-soignante. N'ayant
 aucune compétence médicale, elle
 avait renvoyé l'enfant et son père
 vers la médecine de ville. Depuis,
 l'établissement a changé ses pra-
 tiques. Mais la faute de l'époque a
 été reconnue par le tribunal, qui a
 condamné l'hôpital à une amende
 de 10 000 €. Le centre hospitalier
 devra aussi payer des dommages et
 intérêts à la famille de la victime.

Au-delà des réquisitions

La responsabilité du Dr Oyono, le
 médecin urgentiste qui travaillait
 cette soirée du 7 janvier 2009, sem-
 blait plus difficile à déterminer. Lors

de l'audience du 16 octobre, la pro-
 cureur Aude Helbert n'avait d'ailleurs
 pas retenu de charges contre le mé-
 decin. Après un délibéré d'un mois,
 le tribunal lui, a jugé le Dr Oyono
 également coupable d'homicide in-
 volontaire, le condamnant à trois
 mois de prison avec sursis.
 Le médecin urgentiste était intervenu
 alors que l'enfant avait été emmené
 une seconde fois aux urgences, cette
 fois par les sapeurs-pompiers. Le tri-
 bunal a jugé que le docteur n'a pas
 fait les gestes qui auraient permis
 de sauver cet enfant, décédé vers
 23 heures ce soir-là, d'un choc sep-
 tique avec défaillance respiratoire.
 Au départ, Cyprien n'avait qu'une
 simple angine...

Natacha LONGERAY

**Contrôlée pendant la fête au village,
 la patronne du bar devant le tribunal**

La patronne d'un bar était jugée
 hier pour travail dissimulé... alors
 que ses amis et sa famille étaient
 simplement venus lui offrir un coup
 de main lors de la fête du village !

C'est l'été, on est à Parennes. Nous
 sommes le 7 juin 2014, jour de fête
 au village. L'Assemblée annuelle
 existe depuis plus de 40 ans et at-
 tire quelques milliers de visiteurs. À
 cette occasion, la patronne du Spor-
 ting décide d'installer une buvette et
 des tables. Spontanément, des amis
 et de la famille lui proposent un coup
 de main.
 Ils sont six derrière le comptoir...
 sauf que la patronne du bar n'a au-
 cun salarié déclaré. La constatation

est faite par la gendarmerie, pré-
 sente pour éviter les débordements
 en ce jour de fête... mais également
 par des deux agents des services
 de l'Etat. Ces derniers sont venus
 contrôler le bar peu après 21 heures.
 « Dénonciation ? », s'interroge-t-on à
 l'époque.

Dispensée de peine

L'arsenal judiciaire le permet. le par-
 quet a donc décidé de poursuivre la
 propriétaire du Sporting. Le procu-
 reur requiert une amende de 300 €.
 « On est dans l'entraide familiale et
 amicale. Ça se pratique tous les jours !
 Est-ce que ça vous choque ? Moi, non »,
 plaide Me Jean-Philippe Peltier.
 L'avocat de la défense demande la

relaxe. « Ce qui me choque, dit-il, c'est
 qu'on fait dans le «deux poids, deux
 mesures » ! » Selon l'avocat, d'autres
 affaires, plus importantes, n'ont pas
 retenu l'attention de la juridiction,
 permettant des petits arrangements
 entre amis...

Me Peltier enfonce le clou et de-
 mande au tribunal de protéger sa
 cliente. En effet, dans cette affaire,
 elle risque gros : l'Urssaf lui réclame
 55 000 € !

La justice a tenté d'équilibrer la ba-
 lance : elle a jugé la propriétaire du
 Sporting coupable de travail dissimu-
 lé... tout en la dispensant de peine.
 Elle devra toutefois verser 150 € à
 l'Urssaf.

N. L.

DE
AT D'OR
ARGENT
 VERTS ARGENTÉS
 ète au
 our prix
 ement
 at
 RÉTION
 CE ASSURÉE
 E GRATUITE
 ou par chèque est réglementairement
 est interdite aux mineurs. La transaction
 ne obligation fiscale (reçu, information...)
 RCS LE MANS 750 839 698
 e adresse :
 du Chêne
AGE
 et 14h30/18h30 Samedi 9h30/12h30
 178 34 44
 at-or-72.fr

osez
 dez-vous
 ciatifs
 ur
 ocale
 Le Maine